

Domaine : Petite Enfance

Axe : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Fiche Action n°1

Soutenir la création de petites structures d'accueil de jeunes enfants dans les communes périphériques

Diagnostic initial :

L'agglomération compte 25 établissements d'accueil de jeunes enfants qui proposent 752 places d'accueil. En matière d'accueil individuel, l'agglomération regroupe 297 assistants maternels agréées (source Caf 2023). Le taux de couverture en mode d'accueil est donc assez bon (63% contre 56.3% au niveau départemental). Toutefois, la compétence Petite Enfance reste communale et toutes les communes n'offrent pas un mode d'accueil collectif, ni le choix du mode de garde pour les familles, notamment en périphérie (Jaux, Le Meux, Choisy au Bac, Venette, communes de la basse - Automne). En outre, 129 places collectives ont été créées ces 4 dernières années, principalement en micro-crèches privées, accessibles surtout à des familles relativement aisées.

Objectifs opérationnels :

- Offrir des places d'accueil supplémentaires pour les parents de jeunes enfants
- Permettre aux familles d'avoir le choix dans leur mode de garde
- Prioriser les EAJE qui appliquent le barème national des participations familiales, éligibles à la PSU, pour garantir une accessibilité financière à toutes les familles.

Public Cible :

- Familles avec des jeunes enfants
- Futurs parents

Modalités de mise en œuvre :

- Promotion des aides financières de la branche Famille auprès des communes périphériques
- Accompagnement des communes dans leurs projets de développement à la faveur de programmes immobiliers
- Suivi des gestionnaires en charge du fonctionnement de ces nouveaux équipements

Echéancier de réalisation :

2025 - 2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

Pilote de l'action : chargé de coopération (poste à créer),
Co-pilote de l'action : Chargé de développement social de la Caf

Partenaires sollicités :

- Agglomération de la Région de Compiègne
- Service de Protection maternelle et infantile (Pmi)
- Relais Petite enfance de l'Arc

Résultats attendus :

- Création de nouvelles places d'accueil de jeunes enfants
- Tarification accessible à toutes les familles
- Choix du mode de garde dans les communes

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de places supplémentaires créées en Eaje
- Nombre d'établissement appliquant le barème national des participations familiales

Domaine : Petite Enfance

Axe : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Fiche Action n°2

Poursuivre la modernisation des EAJE existants pour garantir une bonne qualité d'accueil

Diagnostic initial :

L'agglomération compte 25 établissements d'accueil de jeunes enfants qui proposent 752 places d'accueil. Certains EAJE nécessitent des travaux de mise en conformité avec la réglementation (Décret du 1^{er} août 2021, Référentiel national d'accueil du jeune enfant)

Objectifs opérationnels :

- Maintenir l'offre d'accueil des EAJE existants
- Améliorer la qualité d'accueil dans les EAJE
- Aider les gestionnaires (communes, associations, privés) à se mettre aux normes et à y rester

Public Cible :

- Familles avec des jeunes enfants
- Personnels d'accueil des jeunes enfants

Modalités de mise en œuvre :

- Promotion des aides financières de la branche Famille auprès des gestionnaires d'EAJE,
- Mobilisation des aides financières nationales et locales,
- Accompagnement des gestionnaires dans leurs projets de modernisation (suivi des travaux)

Echéancier de réalisation :

2025 - 2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

Pilote de l'action : Directrice Enfance Education de Compiègne

Co-pilote de l'action : Chargé de développement social de la Caf

Partenaires sollicités :

- Communes de l'Arc
- Conseil départemental - Service de Protection maternelle et infantile (Pmi)

Résultats attendus :

- Maintien de l'agrément des EAJE existants
- Satisfaction des familles
- Bien être des personnels d'EAJE

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'équipements soutenus
- Montant des dépenses de modernisation engagées (coût total des travaux)
- Participation financière de Caf (en % du coût des travaux)

Domaine : Petite Enfance

Axe : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Fiche Action n°3

Déménager et agrandir certains EAJE existants dont les locaux actuels ne sont plus adaptés.

Diagnostic initial :

L'agglomération compte 25 établissements d'accueil de jeunes enfants qui proposent 752 places d'accueil. Certains EAJE communaux ne peuvent se mettre en conformité avec la réglementation et doivent impérativement déménager pour se maintenir :

- « Bébé services » à Compiègne
- « Les Poussins » à Compiègne
- « Les petits Châtelains » à Verberie

Objectifs opérationnels :

- Maintenir l'offre d'accueil des EAJE existants
- Améliorer la qualité d'accueil dans les EAJE
- Aider les gestionnaires (communes, associations, privés) à se mettre aux normes et à y rester

Public Cible :

- Familles avec des jeunes enfants
- Personnels d'accueil des jeunes enfants

Modalités de mise en œuvre :

- Promotion des aides financières de la branche Famille auprès des communes gestionnaires d'EAJE,
- Mobilisation des aides financières nationales et locales,
- Accompagnement des gestionnaires dans leurs projets de modernisation (suivi des travaux)

Echéancier de réalisation :

2025 - 2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

Pilote de l'action : Pour Compiègne, Directrice Enfance Education. Pour Verberie, Directrice générale des services
Co-pilote de l'action : Chargé de développement social de la Caf

Partenaires sollicités :

- Communes de l'Arc
- Conseil départemental - Service de Protection maternelle et infantile (Pmi)

Résultats attendus :

- Nouvel agrément des EAJE existants
- Satisfaction des familles
- Bien être des personnels d'EAJE

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'équipements soutenus
- Montant des dépenses de modernisation engagées (coût total des travaux)
- Participation financière de Caf (en % du coût des travaux)

Domaine : Petite Enfance

Axe : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Fiche Action n°4

Créer des places d'accueil pour les parents en situation d'insertion professionnelle (Label AVIP) dans le cadre du déménagement de la halte « Bébé services » et « Les Poussins » à Compiègne

Diagnostic initial :

L'agglomération compte 25 établissements d'accueil de jeunes enfants qui proposent 752 places d'accueil. Certains EAJE réservent des places d'accueil à des familles en recherche d'emploi ou en formation., mais il n'y a pas à proprement parlé de crèche à vocation d'insertion professionnelle dans laquelle les parents auront l'assurance d'avoir une place d'accueil s'ils reprennent durablement un emploi ou une formation qualifiante. Le Label AVIP permet de réserver jusqu'à 20% des places d'accueil dans un EAJE aux parents en insertion tout en les accompagnant dans l'emploi.

Objectifs opérationnels :

- Créer des places d'accueil supplémentaires
- Garantir une place d'accueil aux familles en insertion jusqu'à la scolarisation de l'enfant
- Favoriser l'insertion professionnelles des parents sans emploi

Public Cible :

- Familles en insertion avec des jeunes enfants

Modalités de mise en œuvre :

- Création d'un nouvel EAJE en remplacement de « Bébé services » et « les Poussins »
- Accompagnement à la labellisation AVIP
- Mobilisation des aides financières nationales et locales,
- Accompagnement de la structure dans son fonctionnement au quotidien.

Echéancier de réalisation :

2025 - 2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

Pilote de l'action : Directrice Enfance Education de la ville de Compiègne

Co-pilote de l'action : Chargé de développement social de la Caf

Partenaires sollicités :

- Coordination départementale des crèches AVIP
- Conseil départemental - Service de Protection maternelle et infantile (Pmi)
- France travail

Résultats attendus :

- Nouvel agrément PMI
- Labellisation AVIP du multi-accueil
- Garde des enfants jusqu'à leur scolarisation
- Retour à l'emploi des parents

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de places supplémentaires créées
- Nombre de places labellisées AVIP
- Montant des aides annuelles accordées par la Caf au titre de la labellisation AVIP.

Domaine : Handicap

Axe : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Fiche Action n°5

Poursuivre le projet de la Croix-Rouge d'accueil des enfants en situation de handicap « bébés tous ensemble »

Diagnostic initial :

L'agglomération compte 25 établissements d'accueil de jeunes enfants qui proposent 752 places d'accueil. Tous ces EAJE peuvent accueillir des enfants en situation de handicap, mais force est de constater que l'accueil effectif des enfants en question est parfois difficile (locaux inadaptés, moyens humains insuffisants, formation des personnels...)

La crèche de la Croix-Rouge développe un projet d'accueil spécifique en la matière depuis plusieurs années, « bébés tous ensemble », qu'elle souhaite poursuivre (aménagement des locaux, matériel spécifique, personnel dédié, formation des équipes...)

Objectifs opérationnels :

- Accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions
- Offrir un lieu de socialisation pour tous les enfants accueillis
- Offrir une solution d'accueil adaptée aux parents, une écoute active et proposer un accueil individualisé
- Répondre au mieux à la demande des parents en fonction des disponibilités de la structure

Public Cible :

- Familles d'enfants porteurs de handicap

Modalités de mise en œuvre :

- Accompagnement du projet d'établissement de la crèche de la Croix-Rouge
- Mobilisation d'aides financières spécifiques à l'investissement et au fonctionnement Caf
- Mise en relation des différents acteurs auprès des enfants (Pmi, Camps, Sessad...)

Echéancier de réalisation :

2025 - 2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

Pilote de l'action : Directrice de la crèche de la Croix-Rouge

Co-pilote de l'action : Chargé de développement social de la Caf

Partenaires sollicités :

- Conseil départemental - Service de Protection maternelle et infantile (Pmi)
- Ville de Compiègne

Résultats attendus :

- Maintien du fonctionnement de la crèche de la Croix-Rouge
- Travaux d'aménagement d'espaces dédiés à l'accueil des enfants porteurs de handicap
- Garde effective des enfants en situation de handicap sur la ville et l'agglomération
- Satisfaction des familles

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'enfants reconnus Aeeh ou en cours de reconnaissance
- Nature des travaux et aménagements réalisés pour l'accueil des enfants porteurs de handicap
- Montant des aides annuelles accordées par la Caf au titre de la labellisation AVIP.

Domaine : Petite Enfance

Axe : Répondre aux besoins diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Fiche Action n°6

Soutenir l'attractivité des métiers de la petite enfance en revalorisant les salaires de personnels d'accueil et de Direction des Eaje

Diagnostic initial :

L'agglomération compte 25 établissements d'accueil de jeunes enfants qui proposent 752 places d'accueil.

Les EAJE ont du mal à recruter et à garder leur personnel.

Les personnels d'accueil et de Direction souffrent d'un manque de reconnaissance et de gratification de leur travail.

Objectifs opérationnels :

- Améliorer les conditions de travail des personnels d'accueil des jeunes enfants
- Faciliter le recrutement de personnel dans les EAJE
- Limiter le « turn over » des équipes

Public Cible :

- Personnel d'accueil et de Direction des Eaje

Modalités de mise en œuvre :

- Promotion du Bonus revalorisation de la branche Famille auprès des gestionnaire d'EAJE publics et privés
- Suivi de la mise en œuvre des revalorisations salariales et de ses effets sur la gestion des effectifs

Echéancier de réalisation :

2025-2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

Pilote de l'action : chargé de coopération (poste à recruter)

Co-pilote de l'action : Chargé de développement social de la Caf

Partenaires sollicités :

- Gestionnaires d'Eaje publics et privés

Résultats attendus :

- Meilleure attractivité des métiers de la petite enfance
- Recrutement facilité
- Mieux-être des personnels d'accueil et de Direction
- Pérennisation des équipes d'accueil

Indicateurs d'évaluation :

- Part des gestionnaires ayant appliqué une revalorisation salariale ouvrant droit au Bonus attractivité de la Caf

Domaine : Petite Enfance

Axe : Répondre aux besoins diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Fiche Action n°7

Poursuivre la promotion du métier d'assistant maternel agréé en crèche familiale

Diagnostic initial :

Le nombre d'assistants maternel est en baisse (-7% l'an depuis 2019) et 29% des Ama ont plus de 55 ans, ce qui présage une baisse du nombre de professionnels dans les années à venir.

Les crèches familiales ont du mal à recruter de nouvelles assistantes maternelles.

Les crèches doivent s'adapter aux nouvelles demandes des familles (contrats plus courts), tout en maintenant le revenu des AMA.

Les crèches familiales de « l'abbaye » et de « la Maison des Enfants » ont revalorisé les salaires des personnels d'accueil et de Direction, éligibles au Bonus attractivité de la Caf, pour attirer de nouvelles professionnelles.

La ville de Compiègne a en outre mis en place une aide de 300€ la première année d'activité.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser les embauches d'assistants maternels
- Maintenir la capacité d'accueil des crèches familiales
- Améliorer l'information concernant le fonctionnement d'une crèche familiale

Public Cible :

- Assistants maternels agréés indépendants
- Candidat au métier d'assistant maternel

Modalités de mise en œuvre :

- Faire la promotion des crèches familiales et de leurs avantages pour les parents et les professionnels
- Travailler en collaboration avec le RPE
- Participer aux réunions d'information au Conseil Départemental auprès des futurs assistants maternels
- Mettre en place des actions de sensibilisation et de recrutement avec France travail

Echéancier de réalisation :

2025-2028

Service mobilisés et responsables de l'action :

Pilote de l'action : Responsables des 2 crèches familiales de l'agglomération

Co-pilote de l'action : Chargé de développement social de la Caf

Partenaires sollicités :

- Relais Petite Enfance de l'agglomération de Compiègne
- France travail
- Municipalités
- Conseil Départemental

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre d'assistants maternels exerçant en crèches familiales
- Meilleure attractivité du métier
- Pérennisation des crèches familiales

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution du nombre d'assistants maternels en crèches familiales

Domaine : Petite Enfance

Axe : Répondre aux besoins diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Fiche Action n°8

Accompagner les familles en insertion ou rencontrant des difficultés à trouver un mode de garde adapté

Diagnostic initial :

Même avec le soutien des animatrices du RPE, les familles allophones ou en situation d'insertion professionnelle sont en difficultés pour faire les démarches d'embauche et de rémunération d'une assistante maternelle agréée. Certaines familles ont des besoins spécifiques et ont besoin d'être accompagnées. Les démarches sont plus faciles lorsque l'on recourt à un EAJE.

Objectifs opérationnels :

- Rendre accessibles les modes de garde à toutes les familles
- Limiter les freins au retour à l'emploi

Public Cible :

- Familles étrangères ou en insertion professionnelle
- Familles ayant des besoins spécifiques (horaires)

Modalités de mise en œuvre :

- Orienter les familles non autonomes vers l'accueil collectif ou familial en Eaje,
- Orienter les familles en insertion vers une future structure à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)
- Accompagner les familles ayant des besoins spécifiques à trouver un mode de garde adapté à leurs besoins et les accompagner dans leurs démarches

Echéancier de réalisation :

2025-2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

Pilote de l'action : Relais Petite Enfance

Co-pilote de l'action :

Partenaires sollicités :

- Guichet Petite enfance de Compiègne
- Municipalités

Résultats attendus :

- Recours facilité à un mode de garde
- Retour facilité à l'emploi

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de familles orientées vers les Eaje

Domaine : Petite Enfance

Axe : Répondre aux besoins diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Fiche Action n°9

Poursuivre la promotion du métier d'assistant maternel indépendant et leur professionnalisation

Diagnostic initial :

Le nombre d'assistants maternel est en baisse (-7% l'an depuis 2019) et 29% des Ama ont plus de 55 ans, ce qui présage une baisse du nombre de professionnels dans les années à venir.

Certaines assistantes maternelles commencent à éprouver des difficultés à « remplir » leur agrément, D'autres sont en sous-activité par choix ou ne souhaitent pas travailler certains jours ou sur des horaires choisis. On constate une hausse des tarifs pratiqués par les AMA.

Objectifs opérationnels :

- Maintenir la capacité d'accueil des assistants maternels
- Maintenir la souplesse de ce mode d'accueil pour les familles aux horaires atypiques ou décalés
- Améliorer la qualité d'accueil au domicile des AMA.

Public Cible :

- Assistants maternels agréés indépendants
- Candidat au métier d'assistant maternel

Modalités de mise en œuvre :

- Actions de promotion du métier d'AMA (Forum Petite enfance, articles, réunions d'information, journal...)
- Plan de formation des AMA
- Ateliers d'éveil et de professionnalisation
- Réunions thématiques
- Temps d'analyse de la pratique professionnelle
- Prêt de matériel (livres, jeux)

Echéancier de réalisation :

2025-2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

Pilote de l'action : Relais Petite Enfance

Co-pilote de l'action :

Partenaires sollicités :

- Municipalités
- France travail
- PMI

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre d'assistants maternels agréés
- Meilleure attractivité du métier
- Professionnalisation du métier

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution du nombre d'assistants maternels
- Actions menées par le RPE

Domaine : Petite Enfance

Axe : Répondre aux besoins diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Fiche Action n°10

Soutenir et accompagner la création de Maisons d'assistants maternels (Mam) sur le territoire

Diagnostic initial :

Le nombre d'assistants maternel est en baisse (-7% l'an depuis 2019) et 29% des Ama ont plus de 55 ans, ce qui présage une baisse du nombre de professionnels dans les années à venir.

Certaines assistantes maternelles commencent à éprouver des difficultés à « remplir » leur agrément, D'autres sont en sous-activité par choix ou ne souhaitent pas travailler certains jours ou sur des horaires choisis. Certaines assistantes maternelles se sentent isolées à leur domicile et veulent se regrouper entre elles.

L'agglomération compte aujourd'hui 7 Maisons d'assistants maternels (Mam)

Des projets sont en cours sur certaines communes (Clairoix, Margny Les Compiègne)

Objectifs opérationnels :

- Maintenir la capacité d'accueil des assistants maternels
- Rompre l'isolement des AMA
- Professionnaliser le métier
- Améliorer la qualité d'accueil
- Proposer un mode d'accueil collectif rassurant pour les familles

Public Cible :

- Assistants maternels agréés indépendants
- Candidat au métier d'assistant maternel

Modalités de mise en œuvre :

- Accompagner les projets de Mam sur le territoire (étude de besoin, projet d'accueil, charte de fonctionnement, règlement intérieur...)
- Mobilisation d'aides financières nationales et locales (aide à l'investissement Piaje, Aide au démarrage, prime d'installation...)

Echéancier de réalisation :

2025-2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

Pilote de l'action : Relais Petite Enfance

Co-pilote de l'action : Chargé de développement social de la Caf

Partenaires sollicités :

- Municipalités
- PMI

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre de Mam sur le territoire
- Meilleure attractivité du métier
- Professionnalisation des assistants maternels

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de Mam
- Nombre de places agréées en Mam

Domaine : Enfance-Jeunesse

Axe : Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants

Fiche Action n°11

Faire une étude sur le quartier de la Prairie pour répondre aux nouveaux besoins des habitants de Venette en matière d'accueil de loisirs

Diagnostic initial :

L'agglomération de Compiègne connaît une croissance démographique régulière (4% depuis 2010).

D'importants programmes immobiliers ont favorisé l'accroissement de la population, comme dans le quartier de la Prairie à Venette.

Les familles qui s'y installent ont des besoins en matière d'activités péri et extrascolaires

Objectifs opérationnels :

- Offrir une solution d'accueil aux parents en dehors des temps scolaires
- Réduire les inégalités d'accès des enfants aux loisirs éducatifs

Public Cible :

Familles avec enfants scolarisés

Modalités de mise en œuvre :

- Faire une étude de besoins des familles installées dans le quartier de la Prairie
- Solliciter les aides à l'investissement et au fonctionnement pour le développement des services
- Créer les conditions d'accueil des enfants sur ce nouveau territoire

Echéancier de réalisation :

2025 -2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

- Pilote de l'action : Mairie de Venette
- Copilote :

Partenaires sollicités :

- ARC
- SDJES
- Caf

Résultats attendus :

- Nouveau lieu d'accueil péri et extrascolaire sur le quartier de la Prairie
- Offre de loisirs nouvelle pour les familles

Indicateurs d'évaluation :

- Etude de besoins – diagnostic local actuel – constructions à venir (nombre de nouveaux logements, maisons individuelles)
- Aménagement d'un espace d'accueil
- Coût des travaux
- Aides mobilisées

Domaine : handicap

Axe : Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires

Fiche Action n°12

Accompagner les gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs (Acm) pour favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap

Diagnostic initial :

Les accueils collectifs de mineurs sont ouverts à tous les enfants et peuvent en théorie accueillir les enfants différents.

Pourtant, en pratique, les équipes d'animation sont souvent démunies lorsqu'il s'agit d'accueillir des enfants porteurs de handicap (manque d'effectifs, de formation, de matériel et jeux adaptés...)

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'accueil de enfants porteurs de handicap
- Offrir une solution d'accueil et un moment de répit aux parents
- Accompagner les équipes à accueillir des enfants différents

Public Cible :

- Gestionnaires d'ACM
- Familles avec enfants porteurs de handicap

Modalités de mise en œuvre :

- Promotion auprès des ACM de l'offre de service du Pôle ressources handicap de l'ILEP et le CREH de l'ADSEAO
- Formation des équipes d'animation
- Apports méthodologiques et prêt de matériel adapté
- Accompagnement des familles
- Suivi régulier

Echéancier de réalisation :

2025 -2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

- Pilote de l'action : Chargé de coopération (poste à créer)
- Copilote : Chargé de développement social de la Caf

Partenaires sollicités :

- PRH de l'ILEP et Pep Grand'Oise
- CREH de l'Adseao
- Plateforme de coordination et d'orientation (PCO)
- SDJES

Résultats attendus :

- Amélioration des conditions d'accueil des enfants porteurs de handicap
- Répit pour leurs parents
- Montée en compétences des ACM

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'ACM soutenus par le PRH et le CREH de l'ADSEAO
- Mesures d'accompagnement menées auprès des ACM

Domaine : Enfance-Jeunesse

Axe : Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants

Fiche Action n°13

Développer les Projets éducatifs de territoire (Pedt) des communes

Diagnostic initial :

Quelques communes ont élaboré un Projet éducatif de territoire (Pedt) et un « plan mercredi » (Compiègne, Jaux, Le Meux).

Le Pedt permet de coordonner l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire (parents, écoles, associations, accueils de loisirs...) afin de respecter les rythmes, les besoins et aspirations de chaque enfant.

Toutes les communes de l'Arc n'en sont pas dotées.

Certains projets sont en cours : Choisy au Bac, Margny Les Compiègne

Objectifs opérationnels :

- Favoriser la réflexion autour des temps de vie de l'enfants (scolaire, périscolaire, extrascolaire)
- Offrir des activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école
- Aider les parents à concilier leur vie professionnelle et familiale
- Favoriser l'implication des parents dans le parcours éducatif de leurs enfants

Public Cible :

- Enfants scolarisés

Modalités de mise en œuvre :

- Promotion du Pedt auprès des communes de l'Arc
- Coordination des acteurs éducatifs sur les communes
- Suivi et évaluation des projets

Echéancier de réalisation :

2025 -2028

Service mobilisés et responsables de l'action

- Pilote de l'action : Chargé de coopération (Poste à créer)
- Copilote : Responsable du Service Enfance et Jeunesse pour la commune de Choisy au bac

Partenaires sollicités :

- Communes
- SDJES
- Caf

Résultats attendus :

- Meilleure articulation des acteurs éducatifs sur les territoires,
- Bien être des enfants
- Implication des parents

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de PEDT sur l'Arc
- Nombre de Plan mercredi

Domaine : Enfance-Jeunesse

Axe : Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Fiche Action n°14

Accompagner les projets qui favorisent l'initiative des jeunes

Diagnostic initial :

Les jeunes ont besoin d'activités qui les responsabilisent et qui favorisent leur autonomie.

Quelques communes de l'Arc ont développé des accueils pour adolescents, distincts des Aish classiques, et proposent des temps d'animations sur le temps extrascolaire.

Certaines communes aident également les jeunes à construire leurs propres projets et à développer leur engagement.

Objectifs opérationnels :

- Faire évoluer l'offre en Direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative,
- Développer un partenariat local autour de la jeunesse
- Consolider la fonction éducative des 12-25 ans en agissant sur la qualification, la stabilisation et l'évolution des pratiques des professionnels de la jeunesse
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes et hors les murs.

Public Cible :

- Jeunes de 12 à 25 ans, avec une majorité de 12-17 ans.

Modalités de mise en œuvre :

- Structurer les projets communaux pour candidater à la Prestation de services Jeunes (Compiègne, Basse Automne) : diagnostic des besoins, objectifs visés, public cible, moyens mis en œuvre...
- Accompagner les jeunes sur les réseaux sociaux en intégrant les Promeneurs du net (Pdn)
- Encourager les projets d'initiatives jeunes pouvant répondre à l'appel à projets annuel de la Caf sur les champs de la citoyenneté, des départs en vacances, de projets humanitaires et solidaires ou encore culturels, scientifiques, techniques ou numériques.

Echéancier de réalisation :

2025 -2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

- Pilotes de l'action : Pour Compiègne, Directrice du développement social et urbain. Pour les communes de la basse automne, Directeur de la Maison pour tous Les CLEFS du Château à Verberie
- Copilote : Chargé de développement social de la Caf

Partenaires sollicités :

- Communes
- SDJES
- Caf

Résultats attendus :

- Mobilisation, engagement et autonomie des jeunes
- Stabilisation et professionnalisation des équipes éducatives

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'ETP en Ps Jeunes sur l'agglomération
- Nombre de projets d'initiatives jeunes

Domaine : Parentalité

Axe : Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

Fiche Action n°15

Accompagner les habitants des QPV et notamment les familles monoparentales et primo-arrivantes dans leur parentalité

Diagnostic initial :

Les familles monoparentales sont nombreuses sur l'agglomération (18% des familles) et en forte augmentation (+31.4% depuis 2011). Elles ont besoin d'être soutenues dans leur parentalité.

Par ailleurs, dans les QPV, le nouveau Contrat de Ville indique la nécessité de travailler sur la réussite éducative et le soutien à la parentalité (objectif stratégique n°2). Dans ce cadre, une attention particulière doit être apportée aux familles monoparentales (en hausse dans les QPV – soit environ 22% des allocataires des minimas sociaux) ou fragilisées.

De même, les familles primo-arrivantes et allophones sont souvent désemparées pour assurer le suivi de la scolarité et les temps extrascolaires de leurs enfants.

Objectifs opérationnels :

- Soutenir les parents fragilisés dans l'exercice de leur parentalité
- Accompagner les parents pour suivre la scolarité de leurs enfants

Public Cible :

- Familles monoparentales
- Familles primo-arrivantes

Modalités de mise en œuvre :

- Mener des actions individuelles et collectives de soutien à la parentalité auprès des parents fragilisés
- Animer des groupes d'accompagnement à la scolarité des enfants et de leurs parents (Clas)

Echéancier de réalisation : 2025 -2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

- Pilote de l'action : Centre social Municipal de Compiègne
- Copilote : Maison des parents de Compiègne

Partenaires sollicités :

- Conseil Départemental de l'Oise via notamment la PMI
- Association Grandir Ensemble avec actions « Lire avec bébé », présente dans les bibliothèques de Compiègne et à Compiègne Plage, différents Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) dans le Centre social dans les différents QPV
- Soutien des associations/ initiatives des Parents d'élèves des QPV de la Ville,
- Associations qui effectuent de l'aide aux parents en lien avec le soutien à la scolarité (AMI, CRL, Cap Réussite...),

Résultats attendus :

- Meilleure implication des parents dans le suivi de leurs enfants,
- Amélioration du comportement des enfants à l'école et en dehors de l'école

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'actions individuelles et collectives de soutien à la parentalité
- Nombre de groupes CLAS constitués et nombre d'enfants et de parents suivis

Domaine : Parentalité

Axe : Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence.

Fiche Action n°16

Etudier la faisabilité d'accompagner les parents sur les réseaux sociaux dans le cadre des Promeneurs du Net – parentalité

Diagnostic initial :

Les parents sont souvent dépassés par le numérique et l'usage des réseaux sociaux par leurs enfants
Les parents ont besoin d'être accompagnés sur le bon usage des réseaux sociaux pour eux et leurs enfants.

Objectifs opérationnels :

- Assurer une présence sur les réseaux sociaux en complément des interventions de soutien à la parentalité en présentiel
- Accompagner les familles sur les réseaux sociaux en leur apportant écoute, conseil et orientation

Public Cible :

- Référent famille, travailleurs sociaux, conseiller numérique
- Toutes les familles

Modalités de mise en œuvre :

Intégrer le programme des Promeneurs du Net – Parentalité.

Ce dispositif, qui sera déployé par la Caf sur le département, vise à soutenir les parents en leur offrant écoute, conseils et orientation sur les questions liées à la parentalité et un usage responsable du numérique.

Echéancier de réalisation :

2025 -2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

- Pilote de l'action : Centre social Municipal de Compiègne
- Copilote : Maison des parents de Compiègne

Partenaires sollicités :

- Réseaux des Promeneurs du Net – Parentalité (à venir)
- Cyber-bases de l'agglomération

Résultats attendus :

- Usage responsable et raisonné des réseaux sociaux par les parents et leurs enfants
- Vigilance accrue des parents sur l'usage des réseaux sociaux par leurs enfants

Indicateurs d'évaluation :

- Adhésion au programme des Promeneurs du net - parentalité
- Nombre de professionnels mobilisés

Domaine : Handicap

Axe : Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence.

Fiche Action n°17

Offrir un temps de répit aux parents d'enfants « extraordinaires » à la Maison des parents de Compiègne

Diagnostic initial :

Les parents d'enfants porteurs de handicap se sentent isolés et fatigués.

Ils ont besoin de se retrouver, de prendre un moment pour eux pour se poser, pour réfléchir, pour partager et échanger entre eux.

Ils ont aussi besoin de conseils et d'outils pour faciliter le quotidien.

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux parents d'enfants différents de se retrouver et d'échanger
- Apporter à ces parents des conseils, des outils, de l'entraide

Public Cible :

- Parents d'enfants porteurs de handicap

Modalités de mise en œuvre :

- Mise en place de groupe d'échanges entre parents
- Interventions d'une psychologue
- Ateliers thématiques

Echéancier de réalisation :

2025 -2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

- Pilote de l'action : Maison des parents de Compiègne
- Copilote :

Partenaires sollicités :

- Plateforme de répit

Résultats attendus :

- Répit et réconfort pour les parents d'enfants porteurs de handicap
- Echanges et entraide entre les parents

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de groupes de parents par an
- Nombre de participants

Domaine : Parentalité

Axe : Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence.

Fiche Action n°18

Etudier la faisabilité d'une extension de la Maison des Parents de Compiègne à l'ensemble des communes de l'agglomération

Diagnostic initial :

La Maison des parents a ouvert ses portes en 2022 à l'initiative de la ville de Compiègne et portée par le CCAS. C'est un lieu gratuit, ouvert aux futurs parents, parents, beaux-parents et grands parents ou toute autre personne en responsabilité d'un enfant, qui propose un accueil bienveillant pour les conseiller, les accompagner et les soutenir dans leur quotidien.

A l'exception de conférences-débats, les activités qu'elle propose sont réservées aux habitants de Compiègne. Beaucoup de famille de l'agglomération sollicite la Maison des Parents pour participer aux ateliers.

Objectifs opérationnels :

- Réfléchir à une extension de la Maison des parents et à son ouverture à l'ensemble des familles de l'agglomération

Public Cible :

- Familles et parents de l'agglomération

Modalités de mise en œuvre :

- Faire une étude de besoin et de faisabilité

Echéancier de réalisation :

2025 -2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

- Pilote de l'action : Ville de Compiègne / Arc
- Copilote :

Partenaires sollicités :

Résultats attendus :

- Ouverture de la Maison des parents à toutes les familles de l'Arc

Indicateurs d'évaluation :

- Etude de besoin et de faisabilité

Domaine : Animation de la vie locale

Axe : Favoriser les solidarités et l'engagement dans la vie sociale locale

Fiche Action n°19

Soutenir la création d'un Espace de vie sociale sur les communes de la Basse-Automne

Diagnostic initial :

Le Centre social municipal Anne-Marie Vivé rayonne sur Compiègne et ses quartiers QPV en s'appuyant sur les centres municipaux.

Les autres communes animent ou s'appuient sur des associations locales pour dynamiser la vie sociale, mais elles n'ont pas d'espace de vie sociale en tant que tel, notamment au sud de l'agglomération sur la Basse-Automne. Une association s'est constituée sur Verberie et les communes aux alentours pour dynamiser la vie locale.

Objectifs opérationnels :

- Proposer aux habitants du sud de l'agglomération un lieu de participation à la vie sociale,
- Favoriser les solidarités et l'engagement des habitants

Public Cible :

Familles du territoire

Modalités de mise en œuvre :

- Elaboration d'un diagnostic local,
- Rédaction d'un projet d'animation de la vie locale pour et avec les familles par l'association « Les CLEFS du Château » située à Verberie,
- Animation d'un véritable Espace de vie sociale pour les habitants des communes de la Basse-Automne.

Echéancier de réalisation :

2025 -2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

- Pilote de l'action : association Les CLEFS du Château à Verberie
- Copilote :

Partenaires sollicités :

Communes adhérentes à l'association

Résultats attendus :

- Implication des habitants dans l'animation de la vie locale
- Solidarités et entraide entre les usagers
- réduction de l'isolement des personnes

Indicateurs d'évaluation :

- Projet d'animation locale
- Prestation de service Caf

Domaine : Logement

Axe : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment en direction des allocataires les plus fragiles

Fiche Action n°20

Etudier et accompagner le développement du Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) de Margny Les Compiègne

Diagnostic initial :

Le Foyer de Jeunes travailleurs de Margny Les Compiègne accueille les jeunes de 16 à 25 ans en activité ou en voie d'insertion professionnelle.

Avec une équipe dédiée, il met en œuvre un projet socio-éducatif ayant pour objet l'accès à l'autonomie et au logement indépendant des jeunes qu'il loge.

Sur l'agglomération le FJT géré par Accueil et Promotion propose 92 hébergements pour garçons et filles en studios individuels T1.

Depuis quelques années le FJT constate un allongement des séjours et une réduction des rotations qui limitent l'offre de places disponibles.

Le FJT ne peut plus satisfaire toutes les demandes.

Objectifs opérationnels :

- Offrir aux jeunes en recherche d'autonomie une solution accessible
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie

Public Cible :

- Jeunes de 16 à 25 ans en activité ou en voie d'insertion professionnelle

Modalités de mise en œuvre :

- Etudier les besoins de Logement pour les jeunes sur l'agglomération
- Quantifier les besoins de lits nouveaux en FJT
- Budgéter le développement du FJT
- Mobiliser les aides à l'investissement et au fonctionnement

Echéancier de réalisation :

2025 -2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

- Pilote de l'action : Directeur du Foyer de Jeunes travailleurs, Accueil et Promotion
- Copilote : Référent coordonnateur des politiques logement de la Caf

Partenaires sollicités :

- Communes
- Arc

Résultats attendus :

- Réduction des délais pour l'obtention d'un logement
- Autonomie des jeunes renforcée

Indicateurs d'évaluation :

- Etude de besoins
- Etude de faisabilité

Domaine : Logement

Axe : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment en direction des allocataires les plus fragiles

Fiche Action n°21

Etudier la mise en œuvre du « permis de louer » sur l'agglomération

Diagnostic initial :

Malgré la réglementation stricte en matière de logement, certains bailleurs continuent de mettre en location des biens qui ne respectent pas les normes de décence.

Les familles les plus modestes sont victimes de ces conditions de logement indignes et parfois dangereuses.

Objectifs opérationnels :

- Contraindre les bailleurs privés à démontrer la conformité de leur logement avant leur mise en location
- Améliorer les conditions de logement des familles, notamment les plus modestes

Public Cible :

- Bailleurs privés
- Familles les plus modestes

Modalités de mise en œuvre :

- Etudier le projet soit d'une autorisation préalable de mise en location (avec visite des logements avant mise en location), soit d'une déclaration de mise en location.
- Délibération de l'autorité compétente
- Conventionnement avec la Caf pour croiser les demandes d'aide au logement formulées sur le territoire.

Echéancier de réalisation :

2025 -2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

- Pilote de l'action : ARC
- Copilote : Référent coordonnateur des politiques logement de la Caf

Partenaires sollicités :

- Arc
- Communes
- Caf (fourniture de données)

Résultats attendus :

- Amélioration de la qualité des logements en location dans le parc privé,
- Amélioration des conditions de logement des familles.

Indicateurs d'évaluation :

-

Domaine : Coopération territoriale

Axe : Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux

Fiche Action n°22

Réfléchir à la création d'un poste de chargé de la coopération et de la coordination des acteurs locaux

Diagnostic initial :

Hormis le RPE, la compétence Petite enfance relève de chaque commune.

De même, les accueils collectifs de mineurs sont gérés au niveau communal

Il existe des collaborations entre certaines communes ou structures (échanges, dépannage d'accueil, conventions de places d'accueil entre Margny et Venette...), mais globalement, les communes gèrent seules les besoins d'accueil et leur offre.

Les projets ne sont pas partagés à l'échelle de l'agglomération

Les responsables enfance et jeunesse ont besoin d'échanger entre eux, de partager leurs problématiques, leurs projets...

Objectifs opérationnels :

- Coordonner les politiques Enfance et jeunesse à l'échelle de l'agglomération
- Animer le réseau des acteurs locaux
- Mettre en œuvre le service public de la petite enfance avec les autorités organisatrices (AO) compétentes.

Public Cible :

Acteurs locaux de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse...

Modalités de mise en œuvre :

- Définition du poste en lien avec le référentiel national de la fonction de chargé de coopération
- Recrutement d'un chargé de coopération intercommunal
- Financement d'une partie du poste par la Caf.
- Accompagnement dans la fonction
- Participation au réseau des chargés de coopération

Echéancier de réalisation :

2025-2028

Service mobilisé et responsable de l'action :

Pilote de l'action : Agglomération de la Région de Compiègne

Co-pilote de l'action : Chargé de développement social de la Caf

Partenaires sollicités :

- Communes
- Gestionnaires d'équipements et services

Résultats attendus :

- Concertation des acteurs locaux
- Mutualisation des moyens
- Mise en œuvre du Service public de la petite enfance (Sppe)

Indicateurs d'évaluation :

- Fiche de poste
- Date de recrutement du chargé de coopération
- Moyens financiers mobilisés